

Créer une entreprise de commerce équitable

Description

Créer une entreprise de commerce équitable donne le moyen de se lancer dans une démarche éthique et solidaire, tout en s'assurant des revenus décents. En effet, c'est envisager son métier de commerçant autrement.

Se mettre dans la vente de produits certifiés équitables, c'est aussi se lancer sur un marché qui ne cesse de croître. Mais avant de concrétiser un tel projet, il convient de connaître toutes les étapes à suivre pour le mener à bien. Le futur [chef d'entreprise](#) doit s'informer également sur le coût de la démarche et sur l'encadrement légal.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quelles sont les étapes pour créer une entreprise de commerce équitable ?

De la même manière que pour toute constitution d'entreprise, la création d'une boutique de commerce équitable s'effectue en plusieurs étapes. Elle commence par **le choix de l'activité et l'étude commerciale**. Avant de réaliser les démarches d'[immatriculation](#), il faudra également :

- Choisir le statut juridique ;
- Mener une étude financière.

Les démarches à accomplir avant l'immatriculation d'une société



Choisir son statut juridique



Rédiger les statuts



Constituer et déposer le capital social auprès d'une banque



Publier un avis de constitution dans un journal d'annonces légales

LegalPlace.

Choix de l'activité

L'entrepreneur a le choix d'intervenir dès le premier niveau du canal de distribution. Il peut opter pour **l'importation ou la commercialisation des produits** s'il le souhaite. Et il a la possibilité de choisir entre plusieurs types de commerce.

Dans le cas où il préférerait **importer des produits certifiés équitables**, il aura le choix entre devenir :

- Importateur-grossiste ;
- Importateur-détaillant.

Ce dernier vend ses produits directement au consommateur final **sur Internet ou au sein d'un magasin**. Quant à l'importateur-grossiste, il les commercialise auprès des distributeurs, tels que les :

- Boutiques spécialisées ;
- Détaillants ;
- Restaurants et cafés.

Quel que soit le choix effectué, il faudra **respecter quelques principes**. Il est

impératif de permettre aux fournisseurs de vivre de leur travail avec dignité et de préfinancer les commandes. Il est tout aussi important d'assurer des débouchés dans la durée, grâce à un partenariat commercial stable.

L'entrepreneur peut ouvrir également une boutique en ligne ou devenir vendeur de produits équitables sur Internet. Il choisit aussi lui-même son niveau d'indépendance. En effet, il a le **choix entre rester indépendant et affilier l'entreprise à un réseau** qui l'accompagnera et lui permettra d'accéder à sa centrale d'achat.

Bon à savoir : pour ouvrir une boutique spécialisée, il est nécessaire qu'au moins deux tiers du chiffre d'affaires proviennent de la vente de produits issus du commerce équitable.

Il convient de savoir également qu'il est aussi possible de mener une tout autre activité et vendre en même temps des produits du commerce équitable. Un commerçant n'est **pas contraint de se lancer dans une toute nouvelle filière**.

L'entrepreneur peut tout à fait se lancer dans une démarche solidaire et éthique, **tout en introduisant des pratiques équitables dans son activité**. À titre d'exemple, il a le choix de se servir de produits du commerce équitable dans un salon de massage.

Concernant le **type de commerce à ouvrir**, diverses possibilités s'offrent à lui. Il peut, par exemple, créer un magasin qui propose de la vente en ligne. Il a le choix également d'ouvrir une boutique spécialisée dans le cadre d'une franchise ou d'un réseau.

Étude commerciale

Créer une entreprise de commerce équitable implique la **réalisation de démarches spécifiques comme l'étude commerciale**. Cette dernière permet de :

- Mieux comprendre le marché ;
- Définir une stratégie commerciale ;
- Bien choisir les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs.

Elle donne la possibilité de savoir à qui les produits équitables seront vendus et de **s'informer sur les principaux concurrents**. La démarche permet même de connaître si la clientèle locale est sensible ou non au système.

Étude financière

L'étude financière consiste à **évaluer le plan de financement** figurant dans le [business plan](#) de l'entreprise. Elle permet d'estimer :

- La trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise ;
- Le montant du capital à apporter ;
- La rentabilité du projet ;
- La situation financière des trois prochaines années.

Recherche de financements

Créer une entreprise de commerce équitable implique également la réalisation d'un investissement en temps et en argent. Son fondateur devra trouver des producteurs artisanaux, voire créer une filière. Il faudra aussi qu'il accomplisse des démarches de certification de produits. Les besoins en financement **dépendent surtout de l'activité menée**.

Divers coûts viendront alors augmenter les besoins de financement de l'entreprise et auront un impact sur son business model. Mais il est possible de **demander une aide financière** auprès des :

- Collectivités territoriales ;
- Institutions de crédit comme la NFF ou le Crédit coopératif ;
- Organisations de prêts participatifs (la Socoden par exemple) ;
- Organisations de capital-risque (les France Angels, la société solidaire Garrigue, etc.) ;
- Fonds de garantie comme France Active ;
- Les bourses (à travers le concours Ekilibre par exemple).

À noter : pour les convaincre du sérieux du projet, il est vivement conseillé d'élaborer un business plan solide et de leur présenter le document lors de la demande de financement.

Créer une entreprise de commerce équitable coûte cher. Les **honoraires de conseils éventuels** sont compris dans les coûts. Il faudra prévoir également :

- Les frais d'immatriculation ;
- La caution ;
- Le loyer ;

- Les dépenses liées aux travaux.

À la liste s'ajoutent les **coûts liés à l'activité**, tels que :

- La démarche de certification de produits ;
- L'identification des producteurs engagés dans la démarche de commerce équitable.

Choix du statut juridique

Toute [forme juridique](#) permet de se lancer dans le commerce équitable. Mais **certains statuts permettent d'accéder à des subventions** et d'autres sont plus ou moins intéressants en matière fiscale.

Mais pour **renforcer le positionnement éthique et solidaire**, il est toujours préférable d'inscrire l'entreprise dans un statut d'économie sociale. L'idéal serait alors d'opter, soit pour :

- L'[association](#) ;
- La société coopérative de production ;
- La SCIC.

Concernant la **société coopérative d'intérêt collectif** ou SCIC, elle donne aux collectivités publiques la possibilité d'entrer dans l'entreprise. Bien entendu, elle a une mission d'utilité sociale. Il convient de savoir que le choix du statut juridique dépendra d'un grand nombre de critères, dont :

- La volonté ou non de s'associer ;
- Les besoins financiers ;
- L'organisation patrimoniale ;
- Le fonctionnement général de l'entreprise de commerce équitable.

Immatriculation de l'entreprise

Depuis le début de l'année 2023, l'immatriculation des entreprises s'effectue sur le [guichet unique](#). La formalité s'accomplit après la **déclaration d'activité**. Celle-ci consiste à remplir un formulaire dynamique. Pour accéder à un espace permettant de renseigner le document, il faudra faire une inscription sur la plateforme.

Une fois cela fait, le déclarant devra constituer le dossier d'immatriculation et le transmettre sur le guichet unique. L'INPI se chargera ensuite d'envoyer les documents

auprès des organismes compétents. Notons que **si l'entrepreneur choisit d'opter pour une association**, la déclaration de la création de l'organisme se fait en préfecture.

Qu'est-ce que le commerce équitable ?

C'est un **système qui prend en compte les impacts environnementaux et sociaux des pratiques commerciales**. En effet, il s'agit d'une conception plus éthique du commerce. Plus concrètement, elle se traduit par une convention de partenariat signée par un producteur et un acheteur (qui peut être une entreprise de distribution), peu importe les fluctuations du marché.

Elle assure un certain revenu aux producteurs, ce qui leur permettra d'améliorer leur niveau de vie et de développer leur activité sur le long terme, tout en pratiquant au mieux des **modes de production respectueux de l'environnement**. C'est ainsi que le commerce équitable réduit les inégalités sociales dans le monde.

Qu'en est-il de l'encadrement légal ?

En France, **diverses lois encadrent le commerce équitable**. Il convient de les connaître avant de se lancer dans le domaine. Elles énumèrent :

- Une négociation équilibrée entre les parties du contrat, selon l'[Article 94](#) de la loi Hamon sur l'Économie sociale et solidaire ;
- Les principes fondateurs du commerce équitable (l'exigence d'un prix rémunérateur pour les travailleurs par exemple).

Pourquoi et comment se lancer dans le commerce équitable en ligne ?

Le commerce équitable en ligne présente un certain nombre d'avantages qu'il faut aussi connaître. Pour se lancer dans le domaine, il est nécessaire de **respecter quelques règles précises**. Notons qu'il est possible de se rapprocher d'un organisme spécialisé pour bénéficier d'un accompagnement dans le projet ou pour obtenir une aide financière permettant de concrétiser plus facilement ce dernier.

Opportunités du commerce équitable

Il convient de savoir que les dépenses par habitant ont été multipliées par 13,3 en une quinzaine d'années. **Selon l'Observatoire du commerce équitable**, les boutiques en ligne ont également beaucoup augmenté.

Il y a quelques années, les aliments comme le cacao, les céréales, le café et le thé représentaient **70 % des produits du commerce équitable commercialisés en France**. Mais le commerce non alimentaire s'est considérablement développé.

Les textiles et les bâtonnets d'encens comptent parmi les produits concernés. Dans la liste figure également :

- Les jouets ;
- Les produits en cuir ou en laine ;
- La vaisselle ;
- Les produits cosmétiques ;
- Les tapis.

Il est tout aussi important de savoir que durant l'année 2021, le commerce équitable a généré un **chiffre d'affaires de plus de deux milliards d'euros**. Et un tiers du système concerne à présent le « made in France ».

Se lancer en ligne

Pour se lancer en ligne, il faudra avant tout **gagner la confiance des consommateurs** et des :

- Partenaires ;
- Fournisseurs.

Il est ainsi important de **respecter les principes fondateurs du commerce équitable** cités précédemment. En effet, il est essentiel de financer les commandes au préalable et de s'assurer que les producteurs vivent dignement de leur travail. Par ailleurs, il est toujours indispensable de soigner son identité de marque (éditoriale et visuelle). Il est ainsi conseillé d'opter pour un design graphique éthique et de recourir à une stratégie de branding pour révéler le positionnement de l'entreprise, ses engagements et valeurs.

Quel est le coût de création ?

Lors de la création d'une boutique spécialisée, **trois grands postes de dépenses**

peuvent être identifiés. Le fonds de roulement, constitué du stock de départ, en fait partie. Les frais d'établissement (honoraires de conseils éventuels par exemple) figurent aussi dans la liste. Il en est de même pour l'investissement initial. Il comprend :

- Le loyer du local ;
- Trois mois de loyers d'avance ;
- Le droit au bail ;
- Trois mois de caution ;
- Les fournitures ;
- L'équipement informatique ;
- Les travaux et agencements ;
- Les frais d'agence ;
- Les frais de pas-de-porte.

En guise d'information, il est nécessaire de prévoir entre 1000 et 2000 euros par mètre carré **si l'on souhaite que la boutique entre en franchise avec un des pionniers du marché** des produits certifiés équitables, Altermundi. Et l'apport personnel de l'entrepreneur concerné doit représenter 20 à 25 % de la somme.

FAQ

Quels sont les types de produits issus du commerce équitable ?

Une entreprise peut vendre des produits non alimentaires, tels que les :

Vêtements ;

Fleurs ;

Meubles ;

Bijoux ;

Objets de décoration ;

Produits de beauté.

Mais le café et le chocolat sont les deux premiers produits certifiés équitables en France. D'ailleurs, ils font partie des aliments les plus consommés dans le pays.

Quel rapport entre développement durable et commerce équitable ?

Pour la plupart des organisations et des acteurs dans le domaine, le commerce équitable contribue au développement durable. En effet, il garantit les droits des :

Travailleurs marginalisés ;

Producteurs.

De même, il offre généralement de meilleures conditions commerciales en contraignant les acteurs du système à adopter des pratiques équitables.

Comment le commerce équitable contribue-t-il à l'atteinte des objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies ?

Le commerce équitable vise à peu près les mêmes objectifs. En effet, il combat contre les inégalités sociales et contribue à la protection de l'environnement. Il convient de savoir que le système favorise même le développement durable en proposant des produits équitables aux consommateurs.